

ARRONDISSEMENT

du 26 septembre 2022

CANTON
Albi-Sud

L'An deux mille vingt-deux et le vingt-six septembre

Nombre de conseillers

En exercice 13

Le Conseil Municipal de la commune de SALIES étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 20 septembre 2022, sous la présidence de Jean-François ROCHEDREUX, le Maire.

Présents 8
Votants 8

Etaient présents : Jean-François ROCHEDREUX, Bruno GASCON, Jacky MIQUEL, Nathalie BRULANT, Florence CABROL, David FERRÉ, Raymond CHAPPERT, et Valérie JACQUET.

Excusés : Bernard TOMINET, Virginie GOURMANEL, Bruno LACHENAUD, Thierry VAREILLES et Florence VOGEL

DÉNOMINATION DE VOIES

Monsieur le Maire expose :

La loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite loi 3DS) est venue modifier le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L2121-30 et L2113-28.

Vu le point II de l'article L2121-30 qui stipule que :

- le conseil municipal procède à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation.

- les communes mettent à disposition les données relatives à la dénomination des voies et la numérotation des maisons et autres constructions dans le cadre de la mise à disposition des données de référence prévue à l'article L. 321-4 du code des relations entre le public et l'administration.

Vu l'article L2213-28 qui stipule que dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté par arrêté du maire. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles.

Quatre terrains ont été vendus au niveau de la rue du Coustou et le numérotage des futurs biens doit être décidé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DÉCIDE que la voie qui amène aux parcelles A594, A592, A589 et A597 portera le nom de :

Impasse du Coustou

DIT que le numérotage des maisons sera défini par arrêté.

Un panneau de signalisation de nom de rue sera apposé en conséquence.

Certifié conforme au Registre.

Ainsi fait et délibéré à Saliès, le 26 septembre 2022

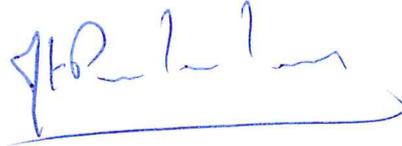
Le secrétaire de séance



Jacky MIQUEL



Le Maire



Jean-François ROCHEDREUX

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 11 OCT. 2022